

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
- dont suppléé : 2
- dont représentés : 1
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

EXCUSES : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2020/08**OBJET : PARTENARIAT CCVUSP / ASSOCIATION INTERMEDIAIRE AILE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2020.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2020, l'Association Intermédiaire AILE sollicite une aide de **13 792.35 €** sous la forme d'un partenariat économique par lequel la Communauté souscrirait auprès de l'association **715 Heures** de prestations (soit 55 H par Commune) à **19.29 € Taux horaire** pour le compte des 13 communes regroupées en son sein et **1 300 € de frais divers** ;

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficulté ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette action ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 20 janvier 2020 ;

VU le projet de convention qui lui est présenté ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat proposée pour l'année 2020 par l'Association Intermédiaire AILE de la Ligue de l'Enseignement.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant au paiement des **715 Heures** de prestations fournies par l'association aux 13 Communes soit **13 792.95 €** et au paiement des frais divers pour un montant prévisionnel de **1 300 €** au Budget 2020 de la Communauté, Art 61521.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 28 janvier 2020